



BROCHURE

PRINCIPES CLÉS DE LA TRAÇABILITÉ

TRAÇABILITÉ





Le COLEAD met cette brochure à disposition des producteurs et exportateurs de denrées alimentaires des pays ACP (Afrique – Caraïbes – Pacifique). Les consignes illustrées dans les pages qui suivent sont destinées aux producteurs et transformateurs désireux de respecter les Bonnes Pratiques en production et lors du conditionnement.

Elle reprend les principales recommandations relatives à la traçabilité des produits et des opérations. Les consignes reprises dans cette brochure font partie de l'ensemble des recommandations qui permettent de respecter les principes de base de la gestion de la sécurité sanitaire des aliments. Elles concernent la traçabilité, un élément essentiel du management de la qualité et un outil indispensable à la gestion des crises sanitaires.

Des brochures sur d'autres thèmes sont également disponibles sur le site Web COLEAD (www.colead.link).

Cette publication a été développée par le COLEAD dans le cadre de sa participation au programme DEFIA, mis en œuvre par l'Agence belge de développement (ENABEL). Cette publication a été produite avec le soutien financier d'Enabel. Son contenu ne peut être considéré comme reflétant la position officielle d'Enabel.

Cette publication fait partie intégrante d'une collection de ressources du COLEAD, qui se compose d'outils et de matériels pédagogiques et techniques, en ligne et hors ligne. L'ensemble de ces outils et méthodes est le résultat de plus de 20 années d'expérience et a été mis en place progressivement à travers des programmes d'assistance technique mis en œuvre par le COLEAD, notamment dans le cadre de la coopération au développement entre l'OEACP et l'UE.

L'utilisation de désignations particulières de pays ou de territoires n'implique aucun jugement de la part du COLEAD quant au statut légal de ces pays ou territoires, de leurs autorités et institutions ou de la délimitation de leurs frontières.

Le contenu de cette publication est fourni sous une forme « actuellement disponible ». Le COLEAD ne donne aucune garantie, directe ou implicite, concernant l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité, la pertinence de l'information à une date ultérieure. Le COLEAD se réserve le droit de modifier le contenu de cette publication à tout moment, sans préavis. Le contenu peut contenir des erreurs, des omissions ou des inexactitudes, et le COLEAD ne peut garantir l'exactitude ou l'exhaustivité du contenu.

Le COLEAD ne peut garantir que le contenu de cette publication sera toujours à jour ou qu'il conviendra à des fins particulières. Toute utilisation du contenu se fait aux risques et périls des utilisateurs, qui sont seuls responsables de leur interprétation et de leur utilisation des informations fournies.

Le COLEAD décline toute responsabilité en cas de préjudice, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le contenu de cette publication, y compris mais sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs, la perte de profits, la perte de données, la perte d'opportunité, la perte de réputation, ou toute autre perte économique ou commerciale.

Cette publication peut contenir des hyperliens. Les liens vers des sites / plates-formes autres que ceux de COLEAD sont fournis uniquement à titre d'information sur des sujets qui peuvent être utiles au personnel du COLEAD, à ses partenaires-bénéficiaires, à ses bailleurs de fonds et au grand public. Le COLEAD ne peut pas et ne garantit pas l'authenticité des informations sur Internet. Les liens vers des sites / plates-formes autres que ceux de COLEAD n'impliquent aucune approbation officielle ou responsabilité quant aux opinions, idées, données ou produits présentés sur ces sites, ni aucune garantie quant à la validité des informations fournies

Sauf indication contraire, tout le matériel contenu dans la présente publication est la propriété intellectuelle du COLEAD et est protégée par des droits d'auteur ou autres droits similaires. Ce contenu étant compilé exclusivement à des fins éducatives et/ou techniques, la publication peut contenir des éléments protégés par des droits d'auteur dont l'utilisation ultérieure n'est pas toujours spécifiquement autorisée par le titulaire de ces droits.

La mention de noms de sociétés ou de produits spécifiques (qu'ils soient ou non indiqués comme enregistrés) n'implique aucune intention de porter atteinte aux droits de propriété et ne doit pas être interprétée comme une approbation ou une recommandation de la part du COLEAD.

La présente publication est publiquement disponible et peut être librement utilisée à condition que la source soit mentionnée et/ou que la publication reste hébergée sur l'une des plateformes du COLEAD. Cependant, il est strictement interdit à toute tierce partie de représenter ou laisser entendre publiquement que le COLEAD participe à, ou a parrainé, approuvé ou endossé la manière ou le but de l'utilisation ou la reproduction des informations présentées dans la présente publication, sans accord écrit préalable du COLEAD. L'utilisation du contenu de la présente publication par une tierce partie n'implique pas une quelconque affiliation et/ou un quelconque partenariat avec le COLEAD.

De même, l'utilisation d'une marque commerciale, marque officielle, emblème officiel ou logo du COLEAD, ni aucun de ses autres moyens de promotion ou de publicité, est strictement interdite sans le consentement écrit préalable du COLEAD. Pour en savoir plus, veuillez contacter le COLEAD à l'adresse network@coled.link

INTRODUCTION

La traçabilité est une démarche qui consiste en priorité à donner la possibilité de retrouver la trace des différentes étapes et lieux de vie d'un produit, depuis sa création jusqu'à son expédition ou sa destruction. Il s'agit d'une obligation légale dans le cadre de la sécurité sanitaire des aliments en vue de permettre le retrait ou le rappel de lots de produits défectueux.

La traçabilité s'avère indispensable pour d'autres raisons : transparence à l'égard des services d'inspection, exigences des normes volontaires privées et des cahiers des charges, relation de confiance envers le client et le consommateur...

Toute entreprise doit être capable d'abord de retrouver ses produits, ensuite d'identifier l'origine du problème de non-conformité. La traçabilité doit donc permettre de retrouver l'historique des opérations effectuées à chaque étape du processus. Disposer d'un système de traçabilité permet d'identifier, pour un lot de produits :

- toutes les étapes de sa fabrication,
- la provenance de ses composants et leurs fournisseurs,
- les endroits où le produit et ses composantes ont été entreposés,
- les contrôles et tests sur le produit et ses composantes,
- les équipements utilisés dans sa fabrication ou sa manipulation,
- les clients directs qui ont acheté le produit.

Néanmoins, l'organisation et les moyens mis en œuvre pour permettre la traçabilité restent le choix de l'opérateur. Ils seront fonction :

- des caractéristiques de l'entreprise (taille, type de produits, etc.),
- des objectifs de la filière (réduire les interceptions à la frontière, améliorer la confiance du consommateur, etc.),
- des demandes des clients (connaître la provenance du produit, identifier les ingrédients, etc.).

Le processus de traçabilité est basé sur :

- l'identification des partenaires de la chaîne d'approvisionnement,
- l'identification des produits,
- l'identification des unités logistiques (palettes, containers...),
- les flux d'information et l'échange de données.

La traçabilité ne garantit pas la sécurité des produits. Elle ne permet pas à elle seule la prise de décision ni l'évaluation des résultats obtenus. La traçabilité est un support qui fournit des résultats et des informations à l'opérateur ou à l'autorité pour faciliter une prise de décision.

LISTE DES MESSAGES ET CONSIGNES POUR ASSURER UNE TRAÇABILITÉ DES PRODUITS

POUVOIR TRACER UN LOT DE PRODUITS

1. Retrouver un lot de produits à tout moment, dans l'espace et dans le temps, depuis la parcelle jusqu'à la distribution.
2. Connaître les opérations qui ont été réalisées sur le lot de produits, depuis sa production jusqu'à la distribution.
3. Identifier tous les intervenants dans la chaîne de valeur, aussi bien ceux en amont (fournisseurs) que ceux en aval (clients, distributeurs).

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ

1. Identifier, caractériser et relier les lots de produits entrants et sortants de l'entreprise, à l'aide de numéros d'identification.
2. Enregistrer les opérations effectuées sur un lot de produits et garantir le lien avec le numéro d'identification du lot concerné.
3. Conserver les données enregistrées tout au long de la chaîne de production, de transformation et de distribution pour une durée minimale de 5 ans.

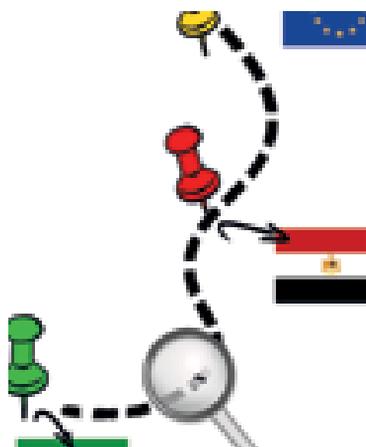
POUVOIR RETROUVER UN LOT DÉFECTUEUX

1. Être capable de retirer ou rappeler rapidement un lot défectueux envoyé chez un client ou déjà mis en vente.
2. Pouvoir réduire les pertes liées à un produit défectueux en retirant ou en rappelant uniquement le(s) lot(s) concerné(s).
3. Trouver l'élément (milieu, moyen, main d'œuvre, matériel ou matière première) à l'origine du défaut pour améliorer le processus par des mesures correctives.

ÉVITER LES MANQUES ET RUPTURES DE TRAÇABILITÉ

1. Enregistrer toutes les informations utiles à la localisation et à l'historique d'un lot. Tout défaut ou rupture de traçabilité entraînera un retrait ou un rappel plus large que nécessaire.
2. Assurer à chaque étape du processus le lien entre un lot et les enregistrements. Toute rupture de lien conduit à l'incapacité de relier un lot à une série d'opérations (de production, de transformation ou de distribution).
3. Garantir la traçabilité permet de reporter la responsabilité pénale, les coûts induits, etc., sur l'intervenant impliqué.
4. Pouvoir satisfaire aux obligations légales sur l'étiquetage des produits (numéro de lot, origine et caractéristiques du produit, date limite de consommation, etc.).

POUVOIR TRACER UN LOT DE PRODUITS



LOCALISER UN LOT À TOUT MOMENT DANS LE TEMPS ET L'ESPACE (TRACKING)

- Quels sont les fournisseurs ?
- Quand est-il arrivé dans l'entreprise ?
- Où se situe-t-il au moment de la vérification ?
- Quels sont les destinataires du lot ?
- Quand sera expédié ce lot ?

Il faut en permanence pouvoir répondre à ces questions pour garantir de retrouver un lot à n'importe quelle étape du processus.

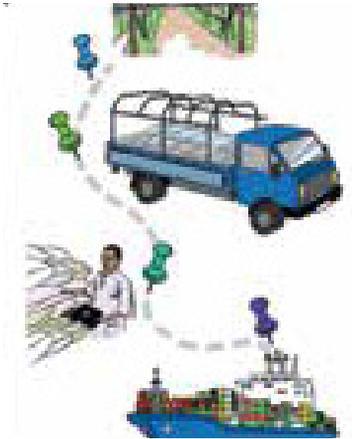


CONNAÎTRE L'HISTORIQUE DE FABRICATION D'UN LOT, DEPUIS SA PRODUCTION JUSQU'À SA DISTRIBUTION (TRACING)

- Quelles opérations ont été effectuées en champ (date de semis, traitements, date de récolte, etc.) en vue de la production du lot ?
- Quelles sont les opérations de collecte et de transformation que le lot a subies ?
- Quelles sont les conditions de conservation et de stockage du lot ?

Il faut en permanence être à même de répondre à ces questions pour garantir de pouvoir retracer l'historique d'un lot à n'importe quelle étape du processus.

POUVOIR TRACER UN LOT DE PRODUITS



ASSURER LES LIENS ENTRE LE LOT ET LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS DANS LA VIE DU PRODUIT

- Garantir la continuité des liens, du producteur vers le transformateur et le distributeur (traçabilité descendante).
- Garantir de pouvoir reconstituer les liens du client/distributeur vers le transformateur, et du transformateur vers le producteur (traçabilité ascendante).

La traçabilité doit pouvoir s'exercer dans les deux sens : descendante, pour organiser un retrait ou un rappel ; ascendante, pour identifier l'origine de la non-conformité et réagir par des mesures correctives.

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ



DÉFINIR UN LOT DE PRODUITS ET L'IDENTIFIER PAR UN NUMÉRO

- Un ensemble d'unités qui ont été produites dans les mêmes conditions, et qui présentent donc des caractéristiques comparables, peuvent constituer un lot.
- Les produits entrants (matières premières), intrants doivent porter un numéro de lot.
- Les produits sortants doivent être identifiés par un numéro de lot placé en évidence sur l'emballage.

La définition du lot, la numérotation et le système de marquage doivent être adaptés aux besoins et activités de l'entreprise.



ENREGISTRER LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR UN LOT

- Les données enregistrées sont liées au numéro du lot (numéro de parcelle, étiquette du cageot, bordereau de transport, numéro d'entrée, fiche de stockage, etc.).
- Les documents à remplir peuvent être des fiches pré-remplies où seules des cases doivent être cochées.

Les documents doivent être simples, non destructibles, non falsifiables et permettre un accès rapide et sans erreur aux données. L'usage d'un ordinateur n'est pas obligatoire.



CONSERVER LES DONNÉES ENREGISTRÉES

- L'enregistrement des données commence au champ jusqu'à la transformation et la distribution.
- Les enregistrements doivent être gardés pendant 5 ans.

Les informations récoltées sont utiles pour repérer une étape problématique et améliorer la sécurité du processus.

POUVOIR RETROUVER UN LOT DÉFECTUEUX



POUVOIR À TOUT MOMENT LOCALISER UN LOT DÉFECTUEUX PERMET D'EFFECTUER

- Un retrait si le lot n'a pas encore été mis à disposition du consommateur.
- Un rappel si le lot a déjà été mis en vente au consommateur.

La traçabilité permet de récupérer le(s) lot(s) avant qu'il(s) n'expose(nt) trop de consommateurs au risque. Cela réduit les pertes financières et les pertes de confiance de la clientèle envers l'entreprise et l'autorité de contrôle.



CIBLER UN LOT DÉFECTUEUX GRÂCE À SON NUMÉRO D'IDENTIFICATION ET AUX DONNÉES ENREGISTRÉES

- Organiser plus rapidement le retrait ou le rappel en se limitant au strict nécessaire.
- Ne retirer ou rappeler que les seuls lots qui ne sont pas conformes.

Cela permet de limiter les frais des opérations de retrait, rappel et destruction des lots non conformes.



POUVOIR IDENTIFIER DANS LE PROCESSUS L'ÉTAPE À L'ORIGINE DU PROBLÈME DE SÉCURITÉ

- Retrouver l'étape problématique dans l'ensemble des opérations.
- Identifier l'origine du problème et les responsabilités engagées.
- Mettre en œuvre des mesures correctives pour prévenir la répétition d'un événement similaire.

Relier chaque lot de produits à une série d'enregistrements permet de comprendre l'origine du problème pour adopter des mesures correctives adaptées et efficaces. Identifier les responsabilités permet de prévoir des sensibilisations et des formations ciblées du personnel.

ÉVITER LES MANQUES ET LES RUPTURES DE TRAÇABILITÉ



ENREGISTRER SUFFISAMMENT D'INFORMATIONS POUR DÉFINIR ET CARACTÉRISER CHAQUE LOT

- En cas de données insuffisantes (absence ou perte), on parle d'un défaut de traçabilité.
- Un manque d'information peut obliger à rappeler ou retirer plus de lots que nécessaire, par précaution.

L'insuffisance et la perte de données ne permettent pas d'organiser efficacement le retrait ou le rappel des produits non conformes et peut exposer des consommateurs à un risque évitable.

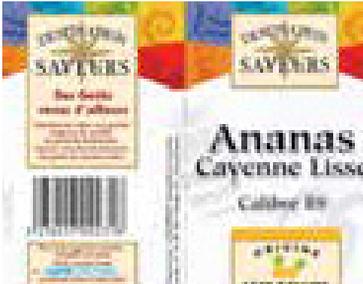


FAIRE LE LIEN ENTRE LES ENREGISTREMENTS ET LES NUMÉROS D'IDENTIFICATIONS DES LOTS

- Lorsque les enregistrements ne peuvent être reliés aux lots, il y a une rupture de traçabilité.
- En cas de rupture de traçabilité, la responsabilité pénale, les coûts induits, etc., sont à charge de l'opérateur incapable d'identifier ses fournisseurs ou d'informer ses clients.

La rupture de traçabilité survient le plus fréquemment entre deux étapes du processus, spécialement quand les responsabilités de plusieurs intervenants sont engagées.

ÉVITER LES MANQUES ET LES RUPTURES DE TRAÇABILITÉ



RESPECTER LES OBLIGATIONS DE MARQUAGE SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT

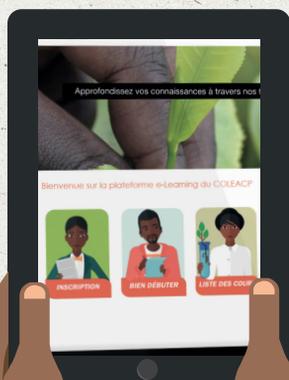
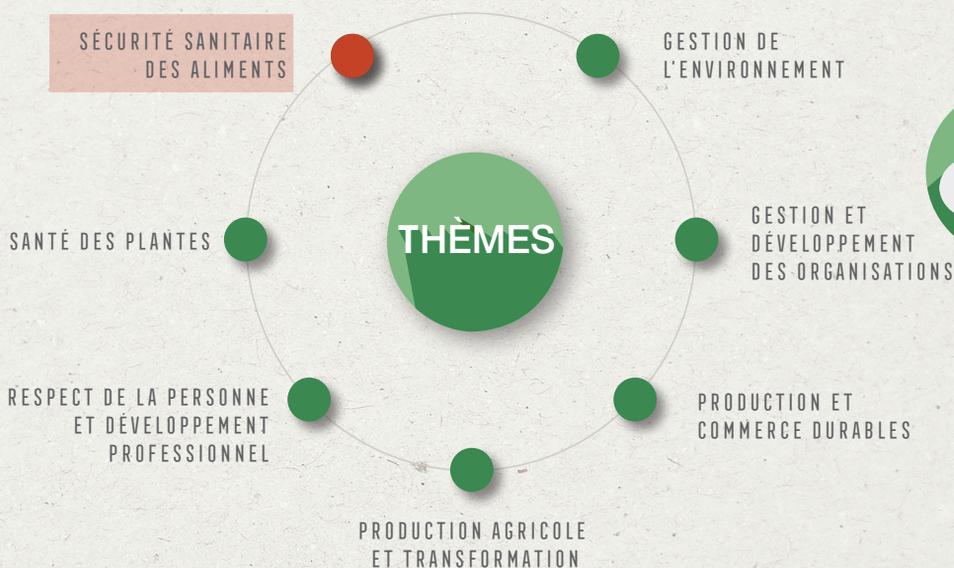
- En plus du numéro de lot, l'étiquette doit porter un certain nombre d'informations obligatoires.
- Les enregistrements garantissent le respect des obligations légales d'étiquetage du produit.

Les informations à porter sur l'étiquette varient selon la zone géographique de commercialisation (nature, origine et composition du produit, allergènes, caractéristiques commerciales, date limite de consommation, etc.).

PLATEFORME E-LEARNING DU COLEAD

RECEVEZ VOTRE ACCÈS À NOTRE PLATEFORME DE FORMATION À DISTANCE RÉSERVÉE AUX ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE DANS LES PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE.

TESTEZ ET AMÉLIOREZ VOS
CONNAISSANCES À VOTRE RYTHME !



<https://training.colead.link>



COLEAD

**PRODUCTION ET
COMMERCE DURABLE**

**RESPECT DE LA PERSONNE
ET DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL**

SANTÉ DES PLANTES

**GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS**

**GESTION ET DÉVELOPPEMENT
DE L'ENTREPRISE**

**PRODUCTION AGRICOLE
ET TRANSFORMATION**

**MÉTHODOLOGIE
DE FORMATION**